 

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

**ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce document est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de le remettre à son destinataire, vous êtes, par la présente, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce document est strictement interdit. De plus, vous êtes prié de communiquer avec l'expéditeur sans délai et de détruire ce document immédiatement.

This document is intended solely for the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this document is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that you are strictly prohibited from reading, using, copying or disseminating the contents of this document. Please inform the sender immediately and delete this document immediately.

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE**

ENTRE

La société ou Monsieur X, destinataire de l’accord de confidentialité

***Ci après dénommé(e) « Destinataire »***

ET

La société ou Monsieur X, demandeur de l’accord de confidentialité

***Ci-après dénommée, le « Demandeur ».***

***Les deux signataires du présent accord étant dénommés ci-après « les Parties »***

***LES PARTIES ETANT DÉSIGNÉES, IL EST INTRODUIT CE QUI SUIT***

**PREAMBULE**

Considérant que les Parties souhaitent (*…*)

(ci-après désigné l’ « **Opération Envisagée** »).

Considérant que le Demandeur souhaite faire parvenir au Destinataire plusieurs informations et documents en lien avec l’opération envisagée (**Annexe I**).

Considérant que dans ce cadre, le Demandeur souhaite protéger les Informations Confidentielles dont la communication est nécessaire.

Considérant que les informations contenues dans le présent préambule ont la même valeur juridique que les stipulations qui suivent.

***EU ÉGARD A CE QUI PRECEDE LES PARTIES ONT EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :***

**EXPOSÉ**

**Article 1 – Définitions**

Accord :

Ce terme désigne le présent accord de confidentialité.

Informations Confidentielles :

Cette expression désigne les informations de toute nature, échangées par tous moyens pendant la durée de l’Accord entre les Parties.

**Article 2 – Objet de l’Accord**

L’Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l’utilisation des Informations Confidentielles que les Parties souhaitent s’échanger dans le cadre défini en préambule.

**Article 3 – Obligations des Parties**

Les Parties s'engagent à ce que ces informations échangées :

1. soient gardées strictement confidentielles ;
2. soient traitées avec le même degré de protection qu’elles accordent à leurs propres Informations Confidentielles ;
3. ne soient communiquées à des tiers qu’après accord préalable exprès et écrit par voie électronique des deux parties.

Chaque Partie s’engage à ce que son personnel respecte les dispositions de l’Accord.

**Article 4 – Limites de l’Accord**

Aucune disposition de cet Accord n’implique :

* une obligation pour les Parties de se lier contractuellement dans l'avenir ;
* une renonciation, pour la Partie qui les communique, à la protection d‘Informations confidentielles par un brevet ou par tout autre droit de propriété intellectuelle ;
* une cession, par la Partie qui communique les Informations Confidentielles, d’un quelconque droit sur ces informations au profit de l’autre Partie.

Le droit de propriété des Informations Confidentielles appartient en tout état de cause au Demandeur.

**Article 5 – Transmission des Informations**

La transmission des Informations Confidentielles obéit à la procédure suivante :

* Les Informations Confidentielles doivent être communiquées uniquement à [X] ;
* Les communications peuvent être réalisées par voie électronique ou physique.

**Article 6 – Destruction / Restitution des Informations Confidentielles**

Les Informations Confidentielles, ainsi que leurs reproductions éventuelles, échangées entre les Parties sont détruites / restituées à la Partie qui les a communiquées sur sa simple demande écrite et en tout état de cause dans les 30 jours suivant l’expiration de l'Accord.

**Article 7 – Secret de l’Accord**

Les Parties s’engagent à garder secrètes la signature, la conclusion, l'exécution et la fin de l’Accord.

**Article 8 – Intégralité de l’Accord**

L’Accord traduit la totalité des engagements pris par les Parties dans le cadre défini en préambule. Il annule et remplace les accords écrits ou verbaux conclus entre les Parties antérieurement à sa signature.

L’Accord comprend le Préambule précédant les articles de 1 à 10.

L’Accord comprend également tous les documents figurant en Annexe.

L’Accord peut être complété au fur et à mesure de la production de nouvelles informations ou documents.

Tous les documents en Annexe présents et ajoutés dans le futur doivent faire figurer la mention « ***bon pour confidentialité***» et la signature des Parties.

**Article 9 – Durée de l’Accord**

L’Accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties pour toute la durée de l’opération envisagée.

**Article 10- Compétence et litiges**

Toute violation par l’une ou l’autre des Parties de l’une quelconque clause de cet Accord entraîne l’obligation pour celle des Parties dont il est fait la preuve qu’elle a commis ladite violation de payer à sa cocontractante une somme de 10 000 € par violation constatée et ce sans préjudice de toute action en indemnisation des préjudices afférents intentée par la Partie qui s’estime lésée.

En cas de difficultés rencontrées quant à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du présent contrat (lequel est soumis au droit français), la Partie la plus diligente saisit sa cocontractante de ladite difficulté par lettre Recommandée avec AR en vue d’un règlement à l’amiable.

A défaut d’un tel règlement dans les quinze jours de la réception de la lettre Recommandée avec AR, les Parties soumettront le litige aux tribunaux du ressort de la Cour d’appel de Paris.

\*\*\*

**Fait à,**

**Le,**

**En 2 exemplaires originaux,**

**Paraphe de chaque page,**

**Signature précédée de la mention « Bon pour accord ».**

|  |  |
| --- | --- |
| **Le destinataire** | **Le demandeur** |
|  |  |

**ANNEXE I**

***LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A L’ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ***

L’ensemble des documents indiqués sera transmis à [X] et sera soumis à l’Accord de confidentialité.

IMPORTANT

SIGNER CHAQUE DOCUMENTS ET FAIRE APPARAITRE LA MENTION « **BON POUR CONFIDENTIALITÉ** » PAR CHAQUE PARTIE.

IL EN SERA DE MÊME POUR CHAQUE INFORMATION ET DOCUMENTS APPORTÉS AU PRÉSENT CONTRAT.